

Feu d'artifice 2024 : changement de lieu

A la demande de la Préfecture d'Indre-et-Loire, cette année le feu d'artifice sera tiré depuis le terrain de football n°5 situé au centre de l'Île d'Or ; il ne sera plus visible depuis la plage de Nazelles-Négron.

- Dimanche 14 juillet, dès 19h le site sera ouvert au public avec un **dispositif de contrôle** pour assurer la sécurité des spectateurs dans le cadre du **plan Vigipirate « urgence attentat »**.
- Dimanche 14 juillet, **le stationnement et la circulation seront interdits dès 13h sur toute la partie Est de l'Île d'Or** ; une grande affluence est attendue, il est **fortement conseillé d'arriver très tôt** (à partir de 19h) sur l'Île d'Or afin de pouvoir pleinement profiter du feu d'artifice.

AMÉNAGEMENTS DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

Référence arrêté n°24-AT-0166

Dans le cadre de la réglementation sur la sécurité du feu d'artifice, la Préfecture d'Indre-et-Loire, la Ville d'Amboise et la société pyrotechnique ont pris des dispositions destinées à limiter les risques pour le public et le voisinage :

- Le stationnement et la circulation seront interdits du dimanche 14 juillet à 13h au lundi 15 juillet à 02h dans les rues suivantes :

- allée de la Chapelle Saint-Jean
- allée de la Loire
- allée des Mariniers.

- La circulation sera interdite aux véhicules du dimanche 14 juillet à 18h au lundi 15 juillet à 02h :

- quai du Maréchal Foch

- La circulation sera interdite du dimanche 14 juillet à 19h au lundi 15 juillet à 02h :

- Ponts du Maréchal Leclerc

Une déviation sera mise en place.



CHANGEMENT DE LIEU

FEU D'ARTIFICE 2024 - AMBOISE

Circulation / stationnement - Dimanche 14 juillet 2024

